



Procès-verbal du conseil municipal du 24 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal de Fleuré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vivian PERROCHES, maire.

Membres en exercice : 13

Quorum : 7

Etaient présents : Mmes et MM. Jacques DESPLEBIN, Andrée GERLAND, Yannick JAUCEN, Denis LACOUR, Isabelle LAPLANCHE, Yann MÉHEUX-DRIANO, Jean-François NEVEU, Vivian PERROCHES, Fabrice PITAUD, Céline RIQUER, Florence TUCHOLSKI

Excusés : Mme Annette HENAULT a donné son pouvoir à M. Vivian PERROCHES, Mme Anne-Claire SIMON

Secrétaire de séance : M. Jean-François NEVEU

Assiste : M. Ronan KERDELHUÉ, secrétaire de la collectivité

M. le maire informe le conseil municipal des pouvoirs donnés.

M. Jean-François NEVEU est désigné secrétaire de séance.

✓ **Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 23 mai 2024**

Le conseil municipal, par 1 abstention et 11 voix pour approuve le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 23 mai 2024

01/24-06-2024 Vente parcelle communale AA 72

M. le maire informe que trois couples propriétaires de la commune, Mme et M. LEBARON François, Mme AUCORDONNIER Adeline et M. MICHEL Luc, Mme et M. ROUGEON Claude, domiciliés respectivement 4, 6 et 8 rue des Erables, souhaitent acquérir la parcelle communale AA 72, d'une surface de 209 m², située rue René Duchesneau.

Cette parcelle avait été conservée par la commune pour permettre un accès piéton à un lotissement qui n'a finalement pas été construit et comprend un fossé sur toute sa longueur.

Il est prévu que les frais de géomètre et de notaire soient assumés par les trois acheteurs.

M. le maire propose aux membres du conseil municipal d'accepter cette vente au prix de 10.00 € par propriétaire soit 30.00 € au total.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- *accepte cette proposition de vente*
- *fixe le prix de vente pour chaque acquéreur à 10.00 €*
- *autorise M. le maire à signer l'acte de vente qui devra préciser la nécessaire conservation du fossé existant*

<i>POUR</i>	<i>12</i>	
<i>CONTRE</i>		
<i>Abstention</i>		
<i>Ne prend pas part au vote</i>		
<i>RESULTAT DU VOTE</i>	<i>Adopté</i>	

02/24-06-2024 Subvention exceptionnelle association Petits pas dans les grands

M. le maire rappelle qu'une séance de cinéma en plein air est organisée le 22 août prochain sur la commune. Il est envisagé de faire venir un musicien chanteur pour introduire cette soirée. M. le maire donne la parole à Mme Céline RIQUER, Présidente de l'association les Petits pas dans les grands qui sollicite une subvention pour financer cette animation.

Mme Céline RIQUER précise que l'artiste contacté propose un concert interactif avec participation du public au choix des chansons interprétées. La soirée commencerait vers 18h avec activités ludiques et possibilité de se restaurer.

Mme Florence TUCHOLSKI précise que l'ensemble des associations communales a été informé du projet et a eu la possibilité de s'y associer, le Comité d'Animation de Fleuré comptant parmi les participants.

M. Jean-François NEVEU suggère que la commune paie directement l'artiste afin de simplifier les démarches.

Mme Céline RIQUER rappelle qu'il faudra prendre en compte les frais SACEM.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- *décide que la prestation musicale d'un montant de 300 € TTC sera prise en charge directement par la commune*

<i>POUR</i>	12	
<i>CONTRE</i>		
<i>Abstention</i>		
<i>Ne prend pas part au vote</i>		
<i>RESULTAT DU VOTE</i>	Adopté	

03/24-06-2024 Subvention APE voyage scolaire

M. le maire rappelle qu'un voyage de fin d'année scolaire est organisé les 27 et 28 juin prochain au Cormenier et que la mairie a pour habitude de participer au tiers des dépenses. Le coût total des deux jours de voyage scolaire étant de 1767 €, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 600 € à l'APE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide d'attribuer pour l'année 2024 une subvention exceptionnelle à l'APE d'un montant de 600 €

<i>POUR</i>	12	
<i>CONTRE</i>		
<i>Abstention</i>		
<i>Ne prend pas part au vote</i>		
<i>RESULTAT DU VOTE</i>	Adopté	

04/24-06-2024 Marché travaux réaménagement mairie : choix des entreprises

M. le maire donne la parole à M. Yann MÉHEUX-DRIANO, en charge des bâtiments.

Celui-ci rappelle que dans le cadre des travaux de réaménagement de la mairie, un avis d'appel public à la concurrence a été publié. La commission d'appel d'offre s'est réunie le 17 juin 2024 pour étudier une première synthèse des prix. La commission Bâtiments était aussi conviée pour information. Aucun lot ne s'est révélé infructueux.

M. le maire indique la volonté de lier les lots :

- 01 (démolition - déposes) et 02 (gros œuvre)
- 03 (charpente - couverture) et 04 (verrière d'entrée)
- 05 (menuiseries) et 06 (plâtrerie - isolation)
- 08 (plomberie) - sanitaire et 09 (chauffage)

Il ajoute que :

- *le lot 05 est particulièrement urgent à traiter car les délais de commande pour la menuiserie sont longs (11 à 12 semaines)*
- *il est envisagé de remplacer la charpente en bois de la verrière par une ossature en béton armé*
- *les installations d'une VMC et d'une climatisation n'ont pas pu être chiffrées (études nécessaires) et sont donc à prévoir en dépenses supplémentaires*
- *le diagnostic amiante est négatif*

LOT 01 - DÉMOLITION - DÉPOSES

Entreprises candidates : AMC SARL, SMT FUMERON, DOS ANJOS CONSTRUCTION SARL, COGNAC SCIAGE BÉTON

Rappel de l'estimatif : 23 710,15 € HT

LOT 02 - GROS ŒUVRE

Entreprises candidates : AMC CONSTRUCTION, SMT FUMERON, DOS ANJOS CONSTRUCTION SARL

Rappel de l'estimatif : 47 876,37 € HT

LOT 3 - CHARPENTE - COUVERTURE

Entreprises candidates : ABAUX SARL, ROBERT JEAN SARL

Rappel de l'estimatif : 7 500,00 € HT

LOT 04 - VERRIÈRE D'ENTRÉE

Entreprises candidates : ABAUX SARL

Rappel de l'estimatif : 13 500,00 € HT

LOT 05 - MENUISERIES

Entreprises candidates : BHM SARL, THOMAS DAMIEN EIRL, 2PI SARL

Rappel de l'estimatif : 32 451,02 € HT

LOT 6 - PLATRIERIE - ISOLATION

Les entreprises candidates : BELLO-CONSTRUCTION, DELHOUME, BHM SARL, THOMAS DAMIEN EIRL, 2PI SARL

Rappel de l'estimatif : 46 369,80 € HT

LOT 7 - ÉLECTRICITÉ

Les entreprises candidates : SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE, JOUBERT SARL, BEAUJANEAU SARL, SAINT ELOI FOUGERE SARL, EG3I, BEAUCHESNE ET, AEP SERVICES

Rappel de l'estimatif : 29 570,10 € HT

LOT 8 - PLOMBERIE - SANITAIRE

Les entreprises candidates : BEAUJANEAU SARL, GAUTHIER J. JACQUES ET FILS SARL, AMIBAT SARL, LE PLOMBIER DE LA VIENNE, AEP SERVICES

Rappel de l'estimatif : 4 000,00 € HT

LOT 09 - CHAUFFAGE

Les entreprises candidates : AEP SERVICES, LE PLOMBIER DE LA VIENNE, AMIBAT SARL, GAUTHIER J. JACQUES ET FILS SARL, BEAUJANEAU SARL

Rappel de l'estimatif : 13 000,00 € HT

LOT 10- PEINTURES

Les entreprises candidates : SOCIETE POITEVINE DE PEINTURE, BOUCHET FRERES SARL, JARASSIER FILS EURL, DUMUIS SARL, AGENCE POUR L'EGALITE ENTREPRENEURIALE

Rappel de l'estimatif : 14 614,91 € HT

LOT 11- REVETEMENT DE SOL

Les entreprises candidates : FUMERON AMC, BELLO-CONSTRUCTION, BOUCHET FRERES SARL

Rappel de l'estimatif : 27 591,61 € HT

Rappel de l'estimatif de l'ensemble des lots le 13 mai 2024 : 260 183,96 € HT (le 23 janvier, date de la délibération autorisant le maire à engager la procédure de marché : estimatif à 299 400,00 € HT)

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique ;

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique ;

Vu l'avis d'appel public à concurrence en date du 17 mai 2024 ;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 17 juin 2024.

Considérant que la commune de Fleuré a décidé de lancer une procédure de mise en concurrence pour le réaménagement de la mairie.

Considérant que les travaux, objet du présent marché public, se décomposent en un marché unique de onze lots.

Considérant que pour la réalisation de ces prestations, la commune de Fleuré a lancé une procédure de consultation en application des dispositions du Code de la commande publique. La procédure retenue est la procédure adaptée en application des articles L.2123-1, R.2123-1 et

R.2123-4 du Code de la commande publique. Enfin, il est précisé qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 22 mai 2024 dans le BOAMP et le 17 mai 2024 sur le profil acheteur de la commune www.marches-securises.fr avec pour date limite de remise des plis (candidatures et offres) fixés au vendredi 14 juin 2024 à 12h00.

Considérant que 74 dossiers de consultation des entreprises ont été retirés et 26 plis électroniques sont arrivés avant la date et heure limite de dépôt. L'analyse des offres a été confiée à M. Jean-Louis GUITTET, économiste et maître d'œuvre de réalisation.

Considérant que la commission d'appel d'offres, dûment convoquée s'est réunie le lundi 17 juin 2024.

N° de lot	Prestations	Entreprises retenues Montant global et forfaitaire en € HT
N°01	DÉMOLITION - DÉPOSES	Entreprise DOS ANJOS CONSTRUCTION pour un montant de 22 798.07 € HT.
N°02	GROS ŒUVRE	Entreprise DOS ANJOS CONSTRUCTION pour un montant de 41 214.71 € HT.
N°03	CHARPENTE - COUVERTURE	Entreprise ABAUX SARL pour un montant de 7 422.05 € HT.
N°04	VERRIÈRE D'ENTRÉE	Entreprise ABAUX SARL pour un montant de 13 489.41 € HT.
N°05	MENUISERIES	Entreprise THOMAS DAMIEN EIRL pour un montant de 32 451.02 € HT.
N°06	PLATRERIE - ISOLATION	Entreprise THOMAS DAMIEN EIRL pour un montant de 43 346.28 € HT.
N°07	ÉLECTRICITÉ	Entreprise BEAUJANEAU SARL pour un montant de 21 500.00 € HT
N°08	PLOMBERIE - SANITAIRE	Entreprise BEAUJANEAU SARL pour un montant de 4 280.00 € HT
N°09	CHAUFFAGE	Entreprise BEAUJANEAU SARL pour un montant de 15 100.00 € HT
N°10	PEINTURES	Entreprise DUMUIS SARL pour un montant de 10 530.00 € HT

N°11	REVETEMENT DE SOL	Entreprise BOUCHET FRERES SARL pour un montant de 26 316.78 € HT
------	-------------------	---

Considérant que les crédits nécessaires à la dépense ont été inscrits au budget primitif 2024 (section d'investissement - opération 131) de la commune de Fleuré ; le coût prévisionnel global de cette opération de travaux est estimé à 238 448.32 € HT soit 286 137.98 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

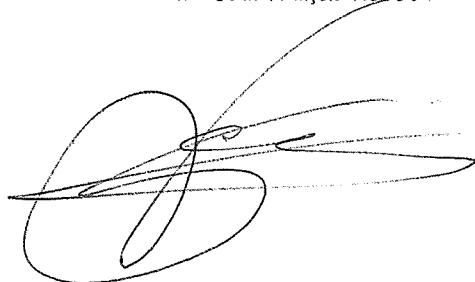
- approuve la procédure de passation et le résultat du marché public de travaux concernant le réaménagement de la mairie pour les lots n° 01 à n° 11 comme mentionnés ci-dessus

- autorise le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché public de travaux pour chacun des onze lots et l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier

POUR	12	
CONTRE		
Abstention		
Ne prend pas part au vote		
RESULTAT DU VOTE	Adopté	

La séance est levée à 19h15

Le secrétaire de séance
M. Jean-François NEVEU



Le Maire
Vivian PERROCHES

